



Le Magazine du Conseil

n°28

Avril 2019

Publication périodique du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

www.ces-brussels

DOSSIER :
Bilan de la
Stratégie
«Go4Brussels2025»

Sommaire

3 Édito

Actualités du Conseil

- 4 | Un Plan Industriel pour Bruxelles
- 4 | Prochain Débat du Conseil

Dossier

- 5 | Bilan de la Stratégie « Go4Brussels2025 »

Focus

- 14 | La concertation au service de l'environnement

Avis du Conseil

- 17 | Avis émis entre le 20 décembre 2018 et le 21 février 2019

Débats : interviews

- 20 | « Le sexisme dans l'espace public », avec Mesdames Irène Zeilinger, Patricia Mélotte et Laurence Rosier
- 22 | « Quelle place pour les communes dans la gestion des enjeux bruxellois ? », avec Madame Emilie van Haute
- 24 | « L'impact des nouvelles formes d'emploi sur le dialogue social », avec Messieurs Frank Vander Sijpe et Frédéric Naedenoen

Brèves

- 26 | View.brussels, le nouvel Observatoire de l'Emploi et de la Formation
- 26 | Changement de présidence au SERV
- 27 | Fête de l'Iris 2019

Publications

- 27 | 2^{ème} Monitoring des projets de logements publics
- 28 | Plan Formation 2020 – Bilan 2014-2017
- 28 | Étude : « L'insertion professionnelle des sortants des formations en lien avec des fonctions critiques »

Édito

Tout lecteur attentif ou fidèle de notre Magazine aura sans doute une sensation de déjà vu – ou plutôt de “déjà lu” – car dans notre numéro de décembre 2018 nous vous informions déjà qu’un bilan de la Stratégie 2025 du Gouvernement bruxellois était établi.

Lors du Sommet social du 25 septembre 2018, les interlocuteurs sociaux avaient en effet déjà énuméré – en présence de tous les membres du Gouvernement – les progrès réalisés dans différents dossiers et pour plusieurs chantiers inscrits dans le plan d’action politique du Gouvernement Vervoort II. Il s’agissait globalement d’une évaluation positive, même si nous avons relevé qu’un certain nombre de dossiers n’avait pas encore abouti et qu’il y avait donc encore du travail à faire.

Le 28 février 2019, un nouveau Sommet social était prévu et nous craignons que cette rencontre des employeurs, des travailleurs et du Gouvernement soit une réédition du Sommet précédent, avec des louanges réciproques quant à l’excellent travail accompli. Entre-temps, la Stratégie 2025 avait également été rebaptisée en “Go4Brussels2025”, une dénomination plus médiagénique, et préparée pour une communication à l’attention d’un plus large public. Vous nous entendez venir : lors des préparatifs de ce nouveau Sommet social, nous sentions le souffle des élections du 26 mai 2019 dans le cou !

On ne peut reprocher à un Gouvernement de vouloir mettre en avant ses réalisations positives à la fin d’une législature, mais, en tant que représentants des travailleurs et des employeurs de notre Région, nous tenons surtout à regarder en avant et à opter résolument pour la continuité, indépendamment de la coalition avec laquelle nous devons travailler.

Ceci était la raison pour laquelle nous avons choisi de nous rendre au Sommet social du 28 février 2019 avec une Déclaration commune des interlocuteurs sociaux bruxellois, une déclaration haute et claire qui s’adresse surtout au prochain Gouvernement bruxellois, avec un double message.

Tout d’abord, il faut poursuivre, voire étendre à de nouvelles priorités, le concept novateur des priorités partagées qui avait été adopté au début de la présente législature à la demande des interlocuteurs sociaux.

Les interlocuteurs sociaux ont ensuite défini un certain nombre de dossiers socio-économiques auxquels ils veulent être étroitement associés. Il s’agit bien évidemment de mobilité, d’emploi et de formation, d’économie, d’enseignement, d’environnement, d’énergie et de fiscalité.

Vous en apprendrez davantage dans le dossier de ce numéro. Après les élections du 26 mai 2019, les interlocuteurs sociaux mettront ces dossiers une nouvelle fois sur la table afin d’entamer la collaboration avec le prochain Gouvernement dans un esprit constructif et avec une méthodologie qui a fait ses preuves.

Jan De Brabanter – Président



Actualités du Conseil

Un Plan Industriel pour Bruxelles

Depuis le début de l'année, la Région bruxelloise est désormais dotée d'un Plan Industriel destiné à guider les politiques en la matière en vue de préserver l'existant et de développer l'activité industrielle à Bruxelles.



Le Conseil a rendu un avis d'initiative sur ce Plan Industriel dont la mise en œuvre des 106 actions doit encore être opérationnalisée.

Prochain Débat du Conseil

Le Conseil a le plaisir de vous convier, **fin avril**, à un Débat relatif aux enjeux de l'immigration à saisir pour l'emploi à Bruxelles. Des précisions quant à la date définitive du Débat vous seront bientôt communiquées.

Comme à l'accoutumée, le détail du sujet traité ainsi qu'une courte présentation des orateurs seront publiés en temps voulu sur notre site Internet www.ces.brussels. Par ailleurs, les personnes déjà inscrites dans la liste de diffusion du Conseil recevront un mail d'invitation. Si vous souhaitez également y être invité régulièrement, il vous suffit d'envoyer un e-mail à cwaeyenbergh@ces.brussels.

Bilan de la Stratégie

« Go4Brussels2025 »

Depuis plusieurs années, la Région bruxelloise doit faire face à de nombreux défis socio-économiques dus à son statut de capitale belge et européenne, à son contexte démographique et à plusieurs enjeux sociétaux majeurs (emploi, désindustrialisation, environnement, digitalisation, mobilité,...). Pour relever ces défis et assurer le développement économique de Bruxelles, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française (Cocof), la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) et les interlocuteurs sociaux bruxellois ont décidé de se réunir, depuis 2015, autour d'un plan de politique commune : la Stratégie « Go4Brussels2025 ».

Le présent dossier se donne pour objectif de réaliser un premier bilan de la Stratégie « Go4Brussels2025 » à mi-parcours et d'en offrir une meilleure compréhension. Il débutera par une présentation de la Stratégie et de ses tenants et aboutissants. Par la suite, ce dossier reviendra sur les avancées réalisées depuis 2015 et sur les chantiers qui nécessitent encore d'être mis en œuvre ou finalisés. Il abordera également les priorités restantes pour 2019-2023, reprises par les interlocuteurs sociaux à l'attention du prochain Gouvernement. Enfin, nous vous inviterons à lire la « Déclaration commune des interlocuteurs sociaux bruxellois » rédigée à l'occasion du dernier Sommet social (moment de concertation entre le Gouvernement bruxellois et les interlocuteurs sociaux sur les avancées des chantiers de la Stratégie « Go4Brussels2025 » et les grands enjeux de la capitale) de la législature tenu en février.

La Stratégie « Go4Brussels2025 », c'est quoi ?

La mise en œuvre des politiques concertées avec les partenaires sociaux a démarré avec le Pacte social pour l'emploi en 2002. D'un rôle d'avis, les partenaires sociaux devenaient acteurs de l'élaboration des plans politiques en matière d'emploi.

Ensuite, lors de la législature 2004-2009, c'est le Contrat pour l'Economie et l'Emploi qui fut signé avec les acteurs du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale. Le New Deal acta quant à lui un pas en avant, en faisant participer les partenaires sociaux au suivi de la mise en œuvre des actions menées et non plus uniquement à la collaboration dans l'écriture des priorités politiques.



The logo consists of the text 'GO4 BRUSSELS 2025' in a bold, sans-serif font. The 'GO4' is in blue, 'BRUSSELS' is in yellow, and '2025' is in blue. The letters are stacked vertically: 'GO4' on top, 'BRUSSELS' in the middle, and '2025' at the bottom.

Le précédent Gouvernement a impulsé une étape supplémentaire dans cette collaboration entre acteurs politiques et socio-économiques. Le Gouvernement a souhaité, à travers un Sommet social extraordinaire, déterminer les priorités à mettre en œuvre chaque année avec les partenaires sociaux, et ce avec des objectifs concrets, assortis de moyens identifiés et accompagnés d'un échéancier clairement établi.

Ces actions sont suivies par le Comité Bruxellois de Concertation Economique et Sociale (CBCES - organe de concertation tripartite de la Région). C'est à nouveau dans une logique concertée que le bilan et l'évaluation des actions menées ont lieu, soutenus par des indicateurs précis.

Anciennement appelée « Stratégie 2025 pour Bruxelles », la Stratégie « Go4Brussels2025 » est un plan de politique commune adopté en 2015⁽¹⁾ par le Gouvernement régional bruxellois, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission communautaire française (Cocof), la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) et les interlocuteurs sociaux bruxellois qui rentre dans cette nouvelle logique de collaboration et de concertation. Cette Stratégie a pour objectif de permettre à la Région de Bruxelles-Capitale de relever les nombreux défis socio-économiques qui lui font face et à assurer, d'ici 2025, son développement pour le futur :

- Redynamiser l'économie de la Région pour faire de Bruxelles la capitale belge et européenne de l'esprit d'entreprendre et de l'innovation ;
- Augmenter la qualité de vie des Bruxellois, en particulier par une plus grande participation au marché de l'emploi ;
- Assurer l'avenir de la Région d'ici 2025 afin d'anticiper les effets de la loi spéciale de financement ;
- Décloisonner les compétences au service des Bruxellois et assurer une mise en œuvre coordonnée des politiques régionales et communautaires ;
- Impliquer les acteurs socio-économiques à tous les stades du processus.

La Stratégie « Go4Brussels2025 » présente donc la particularité d'être une politique commune élaborée entre la Région de Bruxelles-Capitale, les Communautés et les interlocuteurs sociaux bruxellois dont la mise en œuvre s'étend au-delà de la législature qui l'a vu naître.

La Stratégie « Go4Brussels2025 » cherche en effet à dépasser les fragmentations politiques et institutionnelles particulièrement prégnantes en Région bruxelloise via des collaborations croisées entre acteurs publics relevant de niveaux de pouvoir différents, et mobilise l'ensemble des forces vives, en particulier les interlocuteurs sociaux bruxellois qui sont impliqués à toutes les étapes du processus, de sa rédaction à son évaluation en passant par sa mise en œuvre.

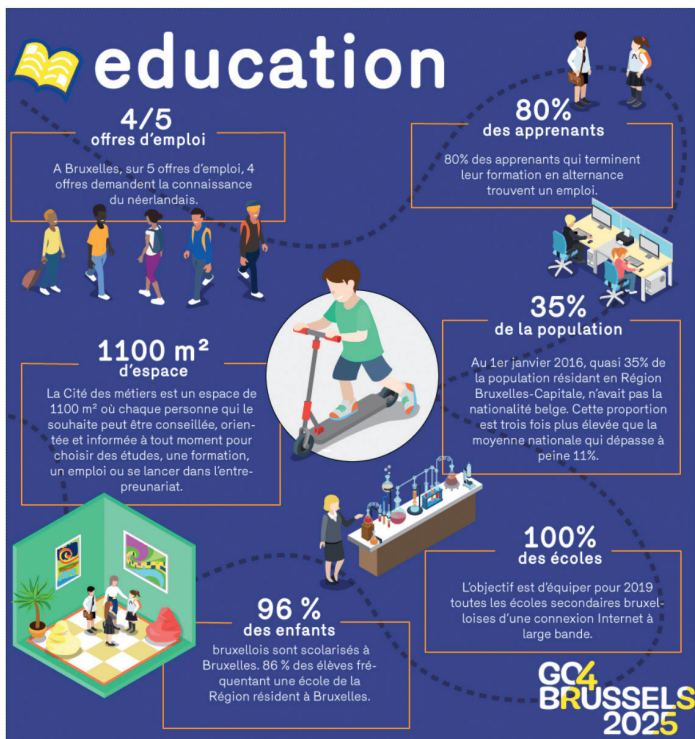
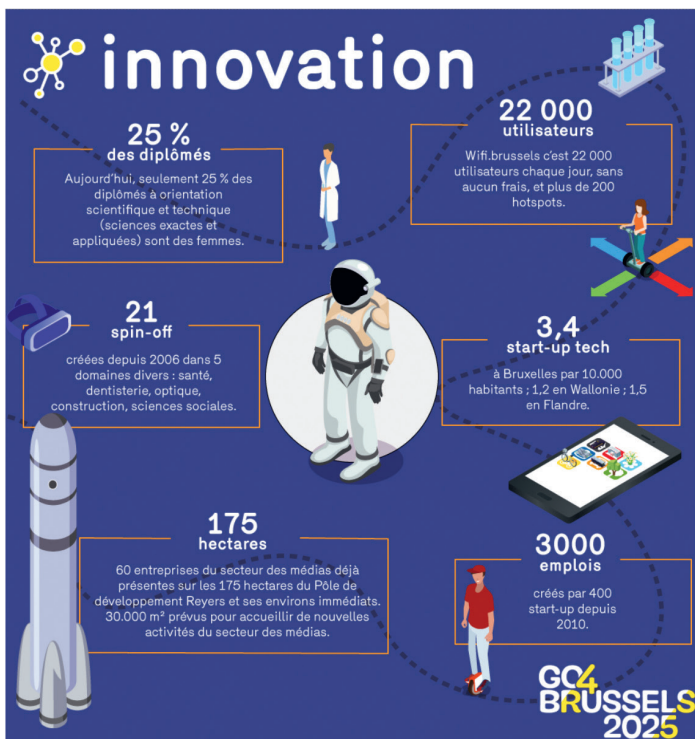
Elle est articulée autour de 19 grands objectifs déclinés en plus de 160 chantiers et vise diverses matières socio-économiques : emploi, formation, économie, éducation, innovation, mobilité,...

Parmi les nombreux chantiers de la Stratégie « Go4Brussels2025 », citons notamment :

- Le renforcement du soutien à l'entrepreneuriat et l'accès au financement pour le développement des PME ;
- Le renforcement de la formation professionnelle, notamment par le développement de la formation en alternance et des stages en entreprises ;
- La promotion de la recherche et de l'innovation, en faisant de Bruxelles une « Smart City »⁽²⁾ ;
- La mise en œuvre d'un programme bruxellois pour l'enseignement, notamment par la création de nouvelles places dans les écoles ;
- L'amélioration de la mobilité, notamment par le développement des transports publics et la création de parkings de transit à l'entrée de Bruxelles pour offrir une alternative à la voiture en ville.

⁽¹⁾ Le document fondateur de la Stratégie « Go4Brussels2025 » est disponible en intégralité sur : <https://strategie2025.brussels/>

⁽²⁾ Une « Smart City », ou « Ville intelligente », désigne une ville où les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont utilisées pour concevoir des solutions numériques à de grands enjeux urbains (environnement, bonne gouvernance, mobilité,...), améliorer la qualité des services et réduire les coûts.



4 thématiques majeures de la Stratégie « Go4Brussels2025 »
Source : SPRB Coordination régionale – Cellule Stratégie 2025

La mise en œuvre de la Stratégie « Go4Brussels2025 » fonctionne selon une logique de triple temporalité :



À chaque rentrée parlementaire annuelle, via l'organisation de Sommets sociaux destinés à fixer les priorités communes pour l'année en cours et à assurer un suivi de la mise en œuvre.



À chaque législature, afin de planifier l'exécution des différents chantiers et de procéder à un bilan après 5 ans.



D'ici à 2025 et ce, dans le but de déterminer et viser des objectifs qui s'étendent au-delà de la législature en cours.

Le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, en sa qualité d'organe principal de la concertation socio-économique bruxelloise, a été chargé par le Gouvernement d'assurer la coordination et la concertation entre responsables politiques et partenaires sociaux autour de la Stratégie « Go4Brussels2025 ». À cet effet et face à l'ampleur des travaux, le Conseil s'est doté d'un Coordinateur chargé d'appuyer les interlocuteurs sociaux dans la mise en œuvre de dossiers particuliers, de coordonner le suivi de l'ensemble des chantiers de la Stratégie « Go4Brussels2025 » en relayant auprès des interlocuteurs sociaux, mais également auprès de tout acteur qui en ferait la demande, toute information relevant de la mise en œuvre de la Stratégie et en assurant la préparation des Sommets sociaux.

Dans le cadre de la déclinaison sectorielle de la Stratégie, qui consiste à assurer la mobilisation des secteurs économiques bruxellois autour des objectifs de la Stratégie, le Gouvernement bruxellois a, par ailleurs, confié au Conseil la mission de négocier des Accords-Cadres sectoriels et leur opérationnalisation avec les secteurs clés de la Région bruxelloise afin de faciliter le croisement entre l'offre et la demande d'emploi. Pour cela, un Service de Facilitation sectorielle a été instauré au Conseil depuis 2016.

Un des objectifs de la Stratégie « Go4Brussels2025 » est effectivement le renforcement des politiques croisées emploi-formation ainsi que le développement de l'action sectorielle à Bruxelles. Pour l'atteindre, des Accords-Cadres sont donc conclus entre le Gouvernement bruxellois et les différents secteurs économiques présents à Bruxelles afin d'anticiper et d'affronter les défis propres à chaque secteur pour, in fine, maintenir et développer des emplois de qualité pour les Bruxellois. Concrètement, il s'agit, pour les pouvoirs publics et les secteurs professionnels, de collaborer activement à l'attractivité du secteur, la mise à l'emploi et la formation des Bruxellois.

La concertation socio-économique bruxelloise en bonne santé

La méthode des « priorités partagées »

Organisés à chaque rentrée parlementaire, les Sommets sociaux réunissant le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux ont donc pour objectif de déterminer les priorités de la Stratégie « Go4Brussels2025 » qu'il conviendra de mettre en œuvre durant l'année, d'en assurer un suivi mais également de faire le bilan des avancées enregistrées lors de l'année écoulée.

Les deux derniers Sommets, tenus en septembre 2018 et en février 2019, ont permis de souligner un heureux constat ressenti et confirmé par tous les acteurs et qui semble de bon augure pour les négociations autour de la Stratégie sous la prochaine législature : la concertation socio-économique bruxelloise se porte très bien et le dialogue social évolue dans le bon sens.

Ce constat, la Région bruxelloise le doit en grande partie au nouveau mode d'élaboration des normes réglementaires, adopté sous le nom de « priorités partagées ». Selon ce principe, la Stratégie « Go4Brussels2025 » a la particularité d'impliquer les interlocuteurs sociaux bruxellois très en amont du processus d'élaboration des politiques pour un certain nombre de grands chantiers amenés à faire l'objet d'un travail commun avec les autorités publiques.

Cette méthode, originale et unique en Belgique, et initiée par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale, permet ainsi aux interlocuteurs sociaux de participer aux différentes étapes du processus que sont la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques menées. Convaincu de l'efficacité de cette méthode, le Conseil a, par ailleurs, demandé à ce que celle-ci soit pérennisée au-delà de l'actuelle législature.

Des avancées significatives

Chaque année, de plus en plus de réalisations sont dues au concept des priorités partagées et le dialogue social s'en voit nettement fluidifié. En effet, depuis 2015, plusieurs avancées significatives ont été réalisées et ce, dans plusieurs domaines socio-économiques.

Que ce soit en matière de réorganisation des stages en entreprises, avec l'ordonnance-cadre relative aux stages pour demandeurs d'emploi et l'arrêté relatif aux stages de première expérience professionnelle, ou en matière de réforme bruxelloise des politiques 'groupes-cibles', avec les arrêtés visant le dispositif des travailleurs âgés et le contrat d'insertion, les membres du Gouvernement bruxellois et les partenaires sociaux ont, à chaque fois, salué ce nouveau mode de travail.



Le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux bruxellois réunis lors du Sommet social de février 2019

Toujours au chapitre des avancées réalisées, sous le mode des priorités partagées ou non, citons également le travail constructif et important réalisé notamment dans la négociation et la conclusion d'Accords-Cadres sectoriels (transports & logistique, construction, industries technologiques...), l'adoption d'un Plan Industriel pour Bruxelles, le développement de la formation en alternance via la mise en place d'une prime au tutorat et de la validation des compétences, la réforme des aides économiques aux entreprises, l'ouverture de la Cité des métiers de Bruxelles, l'ajout d'un 11ème axe à la Stratégie « Go4Brussels2025 » relatif à la mobilité ou encore la mise en chantier de l'évaluation de certaines thématiques de la Stratégie.

Oui mais...

À l'heure où l'actuelle législature touche à sa fin, plusieurs chantiers restent cependant inachevés ou méritent d'être rapidement initiés.

Il est effectivement devenu urgent de trancher sur la question de l'avènement de la 5G à Bruxelles et de se pencher sur la nécessité de faire de la capitale la première « Smart City » belge dont l'objectif est de retirer le meilleur de l'innovation technologique au bénéfice du progrès et du bien-être des Bruxellois.

Les interlocuteurs sociaux ont également rappelé la nécessité de prévoir des cellules de reconversion emploi-formation permettant aux travailleurs victimes d'une fermeture ou d'un licenciement collectif de se reconvertir et de se réinsérer le plus rapidement possible dans un emploi durable.

Ensuite, face à la multiplication des instances locales de concertation en matière de formation et d'emploi où les interlocuteurs sociaux sont amenés à siéger, ces derniers demandent que soit créée, par exemple au niveau zonal, une instance unique de concertation interprofessionnelle, en remplacement de toutes les autres.

Enfin, en marge des chantiers de la Stratégie « Go4Brussels2025 », les interlocuteurs sociaux demandent depuis plusieurs années à pouvoir être saisis sur des matières communautaires de la Commission communautaire française (Cocof), de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC), et de la Commission communautaire commune (Cocom) ayant des incidences économiques et sociales (santé, aide aux personnes, accueil des migrants, enseignement qualifiant,...). Ceci est d'autant plus important que, suite à la Sixième Réforme de l'État, de nouvelles compétences personnalisables ont été accueillies à Bruxelles par les Commissions communautaires, compétences sur lesquelles les interlocuteurs sociaux bruxellois émettent le souhait d'être consultés.

Les priorités pour 2019-2023

Les interlocuteurs sociaux bruxellois se disent malgré tout satisfaits de constater une motivation et une ambition communes aux membres du Gouvernement bruxellois, notamment via l'identification de chantiers estimés prioritaires, répartis en 7 compétences⁽³⁾, qui feront l'objet d'une attention toute particulière dans les prochains mois. Parmi celles-ci, citons par exemple...

- Le soutien aux PME bruxelloises via le Small Business Act⁽⁴⁾ ;
- La promotion de l'emploi durable et de qualité ;
- La signature d'Accords-Cadres sectoriels et l'installation de Pôles Formation Emploi⁽⁵⁾ ;
- La négociation d'un Plan de transition énergétique ;
- L'adoption d'un pacte enseignement ;
- La réussite du virage ambulatoire et de la mise en réseau des hôpitaux ;
- La mobilité et la mise en œuvre du futur plan régional de mobilité ;
- La poursuite de la réforme fiscale.

Les divers points que forment les chantiers en attente et les priorités seront suivis avec attention et défendus par les interlocuteurs sociaux auprès du prochain gouvernement régional. Entre méthodes de travail à privilégier et défis socio-économiques à relever, le travail à accomplir reste conséquent.

Le Conseil rappelle, quoi qu'il en soit, la volonté partagée du Gouvernement et des interlocuteurs sociaux bruxellois de faire de la Stratégie « Go4Brussels2025 » une réussite pour le redéploiement de l'économie bruxelloise au bénéfice des Bruxellois.



En guise de conclusion, nous vous invitons à lire, ci-après, la « Déclaration commune des interlocuteurs sociaux bruxellois », rédigée à l'occasion du Sommet social du 28 février 2019, afin d'obtenir une vision détaillée des enjeux de la Stratégie « Go4Brussels2025 » et de la position des partenaires sociaux bruxellois à cet égard.

⁽³⁾ Voir la « Déclaration commune des interlocuteurs sociaux bruxellois » ci-après.

⁽⁴⁾ Le « Small Business Act » ou SBA est un plan qui vise le soutien des PME et de l'esprit d'entreprendre à Bruxelles. Ce plan prévoit notamment de créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat, de faciliter l'accès au financement et d'aider les entreprises dans leur développement.

⁽⁵⁾ Les Pôles Formation Emploi sont des lieux qui centralisent toutes les offres de formations techniques et pratiques et de validation des compétences pour un secteur économique de Bruxelles donné et qui sont destinés à faciliter le croisement entre offre et recherche d'emploi ainsi que l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi.

Déclaration commune des interlocuteurs sociaux bruxellois à l'occasion du Sommet social du 28 février 2019



Le travail accompli ces cinq dernières années incite à l'optimisme, les nombreuses réalisations présentées dans le bilan de la Stratégie 2025 en attestent. Les interlocuteurs sociaux ont souligné à plusieurs reprises les avancées significatives enregistrées dans de nombreux domaines.

Toutefois, ce bilan positif, bien que réjouissant, ne doit pas

occulter les nombreux défis auxquels la Région bruxelloise reste confrontée. À titre d'exemple, bien qu'en baisse depuis de nombreux mois consécutifs, le taux de chômage dans notre Région reste trop élevé, en particulier chez les jeunes. Les problèmes de mobilité subsistent malgré les investissements conséquents consentis par ce Gouvernement. La mise en œuvre d'une politique bruxelloise de santé publique reste un des défis majeurs à relever, suite à la dernière réforme de l'état. Et les exemples de ce type sont nombreux.

Loin de nous l'idée de dresser un portrait négatif de la situation socio-économique à Bruxelles. Nous l'avons dit, les choses évoluent, dans bien des domaines, dans le bon sens, et le message que nous voulons porter se veut résolument positif : il faut continuer le travail !

En tant qu'interlocuteurs sociaux, il nous revient également de nourrir les ambitions des Gouvernements, en attirant leur attention sur des dossiers concrets qui nécessitent une prise en main rapide. Nous nous devons en outre de nourrir les réflexions en étant associés aux travaux le plus en amont possible, comme également en aval, au moment des bilans et des évaluations des actions entreprises.

Méthode de travail entre Gouvernement et interlocuteurs sociaux bruxellois

Le concept novateur des priorités partagées, adopté en début de législature à la demande des interlocuteurs sociaux, répond à ces ambitions. La qualité du dialogue économique et social a évolué dans le bon sens ces dernières années, et cette méthode originale d'élaboration des normes légales et réglementaires n'y est pas étrangère. Les exemples positifs de recours à cette méthode n'ont cessé de s'accumuler, et commandent sa pérennisation au-delà de cette législature. Aussi les interlocuteurs sociaux soutiendront-ils auprès du prochain Gouvernement la même approche de travail, et se laissent la liberté de réfléchir à lui donner un fondement légal en proposant de l'inscrire dans l'ordonnance du 8 septembre 1994 créant le Conseil économique et social (ci-après « le Conseil »).

Pour pouvoir se donner les possibilités d'intervenir sur l'ensemble des dossiers qui ont une incidence économique et sociale sur notre Région, les interlocuteurs sociaux déposeront également auprès du prochain Gouvernement une demande d'extension des compétences d'avis du Conseil aux matières communautaires de la Cocof, de la VGC et de la Cocom (formation, intégration des personnes en situation de handicap, aide sociale, santé, cohésion sociale, ...). Il existe bien un accord de coopération conclu entre la Cocof et la Région de Bruxelles-Capitale, mais malgré celui-ci, le Collège omet régulièrement de saisir le Conseil.

Les interlocuteurs sociaux rappellent enfin leur demande relative à la mise en place d'un monitoring budgétaire à moyen et à long termes des politiques menées par les entités bruxelloises afin de disposer d'une vue d'ensemble de leurs conséquences et de leurs impacts socio-économiques au regard des budgets affectés.

Enjeux socio-économiques

Les interlocuteurs sociaux ont par ailleurs identifié une série de dossiers à caractère socio-économique pour lesquels ils demanderont à être étroitement associés aux travaux. Compétence par compétence, ces dossiers sont :

1. Mobilité

La **mobilité** reste un enjeu crucial pour la Région de Bruxelles-Capitale. Les interlocuteurs sociaux l'ont rappelé à plusieurs reprises, la mobilité dans notre Région doit être multimodale, durable, cohérente et concertée avec les autres Régions⁽⁶⁾. Les interlocuteurs sociaux se sont réjouis de voir un objectif relatif à la mobilité intégré à la Stratégie 2025, mais ont dans le même temps regretté qu'il n'ait pas fait l'objet d'un travail en priorité partagée. Cela fera partie des demandes à l'attention du prochain Gouvernement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du futur plan régional de mobilité.

2. Emploi et Formation

Le Conseil a ciblé 6 dossiers parmi les nombreux dossiers qui sont sur la table :

- Les interlocuteurs sociaux encourageront l'approche sectorielle de l'emploi, de la formation et de l'enseignement par la poursuite des négociations sectorielles et la mise en place des **Pôles Formation Emploi**. Il sera important de développer, dans cette approche sectorielle, l'emploi et la formation des femmes. Les travaux utiles et constructifs du Service de Facilitation sectorielle créé au sein du Conseil devront être soutenus lors de la prochaine législature.
- La lutte contre le dumping social, et en particulier les **clauses sociales dans les marchés publics**. Les travaux en cours sur la rédaction d'un vademécum « clauses sociales » s'inscrivent dans cette idée, et devront intégrer des clauses sociales sectorielles adaptées.
- La mise en œuvre de la **lutte contre les discriminations à l'embauche**, en mettant l'accent sur l'opérationnalisation d'actions.
- La poursuite des **actions en faveur de l'emploi durable et de qualité** en soutenant des actions menées en matière de conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée (crèche, aide à domicile, maisons de repos et de soins, ...).

- Enfin, deux chantiers de la Stratégie 2025 qui ne sont pas encore réalisés : la mise en place de véritables **cellules de reconversion emploi-formation** pour les travailleurs victimes d'une fermeture ou d'un licenciement collectif, et la **rationalisation des instances locales de concertation en matière d'emploi et de formation**. Les interlocuteurs sociaux soumettront au prochain Gouvernement une série de propositions visant à concrétiser ces deux chantiers.

3. Économie :

La **digitalisation de l'économie** est en marche depuis plusieurs années déjà, et ses impacts sur le marché du travail se font déjà ressentir. Il faut continuer le travail pour faire de Bruxelles une Smart city. Elle doit notamment se positionner comme ville-pilote en Belgique en matière de 5G, sans quoi cette opportunité sera saisie par d'autres villes.

L'impact sur les pertes et la création d'emploi de la numérisation des activités économiques est à prendre en compte : pour un emploi qui disparaît, 4 emplois sont créés⁽⁷⁾. À cet égard, la formation constitue un enjeu crucial pour permettre à tout le monde de s'inscrire dans cette évolution numérique. Cela passera par la relance de la concertation sur la création d'emplois et de formations conformément à ce qui est repris dans le Protocole 5G.

Les interlocuteurs sociaux suivront par ailleurs de très près les travaux relatifs au soutien et au développement du tissu économique bruxellois composé majoritairement de PME et de TPE, notamment par la poursuite de la mise en œuvre du SBA. Une attention particulière sera portée à la question de **l'autocréation d'emplois**. La présence et la participation des interlocuteurs sociaux dans les organes de gestion des organismes d'appui pour les entrepreneurs seront également soutenues (exemple : Visit Brussels).

4. Enseignement

La Région bruxelloise doit se doter d'un **pacte enseignement** qui se base notamment sur les résultats du monitoring de l'offre et de la demande scolaire réalisé par Perspective Brussels en décembre 2018. Une série de mesures seront soutenues par les interlocuteurs sociaux, dans la logique de la poursuite de la Stratégie 2025, dont les projets de création de places dans les écoles, une harmonisation de l'offre scolaire, la lutte contre la pénurie d'enseignants, la lutte contre le décrochage scolaire, l'apprentissage des langues, ou encore l'amélioration de la qualité des infrastructures scolaires.

⁽⁶⁾ Voir avis d'initiative du Conseil du 16 février 2016 « Mobilité et infrastructures de transport en Région de Bruxelles-Capitale », consultable sur le site Internet du Conseil.

⁽⁷⁾ Voir l'étude « Shaping the future of work » réalisée par Roland Berger au nom d'Agoria, en collaboration avec Actiris, le VDAB et le Forem.

5. Social – Santé

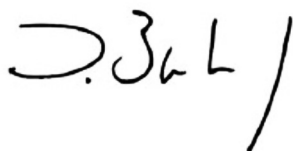
Dans ces matières, trois dossiers seront principalement portés et suivis de près par les interlocuteurs sociaux : le suivi de la **mise en œuvre d'Iriscare**, la réussite du **virage ambulatoire et de la mise en réseau des hôpitaux**, et la mise en place d'une réflexion portant sur la question de **l'autonomie des personnes**. Par ailleurs et en corollaire à la demande relative à l'extension des compétences d'avis du Conseil aux matières communautaires de la Cocof, de la VGC et de la Cocom, les interlocuteurs sociaux veilleront à analyser l'évolution et la complexification des besoins sociétaux des Bruxellois et à promouvoir une offre de services accessibles et de qualité pour y répondre.

6. Environnement, énergie

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un défi urgent sur lequel nous devons travailler ensemble, aux niveaux régional, fédéral, européen et mondial, tant il y a urgence. Les rapports scientifiques se succèdent à ce sujet et leurs conclusions restent invariablement préoccupantes. Les récentes mobilisations citoyennes, particulièrement celles initiées par notre jeunesse inquiètent pour le futur, nous apportent la preuve qu'à l'heure actuelle, les citoyens sont demandeurs d'une politique climatique et environnementale qui soit ambitieuse, et se montrent prêts à soutenir et à s'engager dans des objectifs à la hauteur des enjeux.

À cet égard, les interlocuteurs sociaux se sont déjà prononcés sur la nécessité pour la Région bruxelloise de se positionner comme un acteur de la **transition énergétique** et de déterminer un plan d'actions avec des objectifs qui soient atteignables et ambitieux⁽⁸⁾. Ce plan de transition énergétique devra être accepté par tous les acteurs ce qui passera notamment par une bonne information et sensibilisation, la mise en place de mesures de soutien et d'accompagnement, et la définition de mesures fortes et ambitieuses qui soient avant tout faisables.

Les pouvoirs publics auront également un devoir d'exemplarité à cet égard, tout comme les interlocuteurs sociaux au travers de leurs organisations respectives.



Jan DE BRABANTER
Président



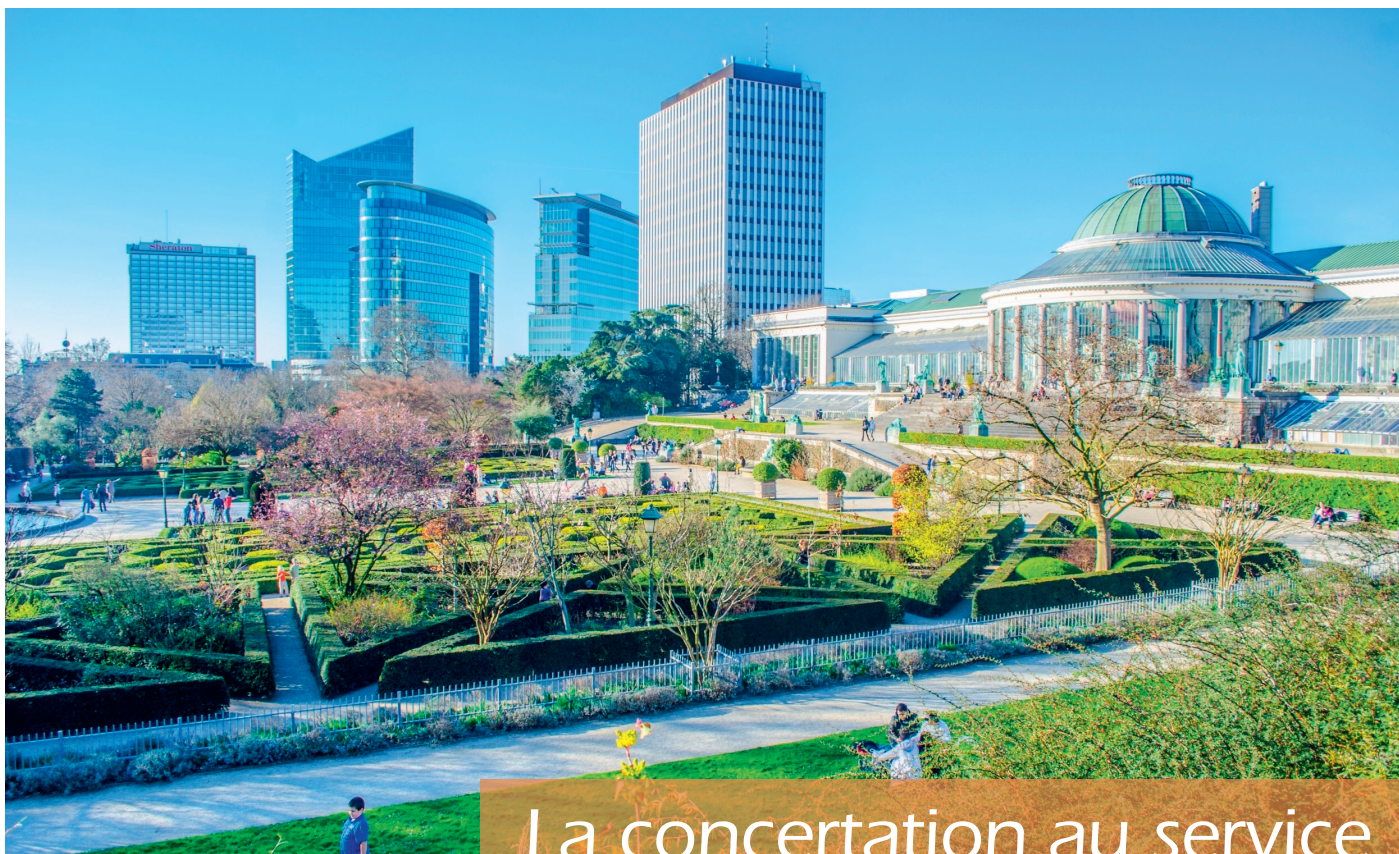
Philippe VANDENABEELE
Vice-Président

7. Fiscalité régionale et communale

Comme pour la mobilité, les interlocuteurs sociaux estiment avoir été trop peu associés à la **réforme fiscale** et l'ont fait savoir à plusieurs reprises. Ils demanderont à l'être davantage dans le cadre de la prochaine législature. Une attention particulière sera notamment accordée à la rationalisation de la fiscalité sur l'ensemble du territoire de la Région bruxelloise dans le respect de l'autonomie communale, et en garantissant une harmonisation et une plus grande stabilité fiscale pour les investisseurs, les entrepreneurs et les propriétaires.

Cette première liste de points d'attention sera présentée et soutenue par le Conseil auprès du prochain Gouvernement. Les interlocuteurs sociaux veilleront à ce que ces dossiers se retrouvent bien sur la table des négociations après les élections du 26 mai prochain. C'est dans cet esprit, et sur base de la méthodologie décrite plus haut, que le Conseil entend poursuivre le dialogue avec le prochain Gouvernement.

⁽⁸⁾ Voir l'avis d'initiative du Conseil du 20 décembre 2018 « Contribution bruxelloise au Plan Énergie Climat 2030 », consultable sur le site Internet du Conseil.



La concertation au service de l'environnement

Au travers de sa Commission Environnement, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale veille à faire de Bruxelles une ville durable. À cet effet, de nombreux avis portant sur des sujets très divers (Plan Énergie Climat 2030, pesticides, gestion des ressources et des déchets, pollution atmosphérique...) ont été rendus ces derniers mois par le Conseil. Retour sur quelques-uns de ces avis.



Plan Énergie Climat 2030 (Décembre 2018)

Le dérèglement climatique constitue un défi majeur pour notre société. Il engendre de nombreux questionnements relatifs aux modes de consommation/production et à la politique énergétique qui constitue un des leviers-clés dans la transition vers une société bas carbone. C'est pour répondre à ce défi qu'a été conclu l'Accord de Paris sur le climat en décembre 2015. Dans ce contexte international, Régions et Autorité Fédérale sont appelées à contribuer à l'élaboration du Plan National Climat Energie belge en développant leur vision énergétique et en déterminant des mesures pour atteindre les objectifs climatiques.

Après quelques recommandations méthodologiques, le Conseil a principalement insisté sur :

- La nécessité de définir des objectifs ambitieux et acceptables ;
- L'urgence d'initier une réflexion afin d'identifier des solutions concrètes permettant de tendre vers les objectifs déterminés ;
- Le rôle des mesures de sensibilisation et d'information ;
- L'importance d'un accompagnement efficace de divers acteurs ;
- Les sources de financement et la nécessité d'affecter les montants dégagés par une fiscalité environnementale à des investissements visant la transition énergétique ;
- La nécessaire coopération entre les Régions et l'Autorité Fédérale.

Le Conseil a enfin émis plusieurs considérations spécifiques, notamment sur les mesures relatives au transport, aux nouvelles formes de travail ou au réseau de gaz.

Il a également rédigé un second avis d'initiative spécifiquement consacré à la « stratégie de réduction des impacts environnementaux du bâti existant » qui constitue un élément central de la contribution bruxelloise au Plan Energie Climat 2030.



Plan de Gestion des ressources et des déchets (Juillet 2018)

L'économie circulaire constitue une des politiques prioritaires de la Région de Bruxelles-Capitale qui souhaite faire de Bruxelles une ville « zéro déchets ». Pour y parvenir, diverses mesures ont été définies dans le Plan de Gestion des Ressources et des Déchets.

Après avoir souligné le lien indissociable existant entre la politique de gestion des déchets/ressources et la politique urbanistique et la nécessité de développer une approche locale, le Conseil a insisté pour l'implantation de centres de traitement ayant le plus de sens du point de vue économique (notamment en terme d'intensivité d'emplois) et environnemental.

Le Conseil a également attiré l'attention quant à l'importance de prendre en considération la situation géographique de notre Région ainsi que la réalité des transferts interrégionaux des flux de ressources/déchets afin de mettre en place une politique de gestion des ressources/déchets pertinente. Il insistait par ailleurs pour que les décisions à venir prennent en compte les évolutions attendues en matière de flux et plus particulièrement les diminutions de production de déchets/ressources ambitionnées.

L'avis émis par le Conseil a insisté sur le caractère essentiel de l'exemplarité des pouvoirs publics et a souligné la nécessité d'arrêter des mesures visant les acteurs économiques. À cet égard, le Conseil a notamment suggéré de prévoir des actions directement sur les lieux de travail.

Le Conseil a ensuite exprimé quelques regrets de voir peu de mesures concrètes ambitionnant le développement des connaissances scientifiques en matière de déchets/ressources pourtant indispensables à la détermination de mesures efficaces. Il soulignait par ailleurs que la sous-prestation de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de collecte par rapport aux autres Régions (dans tous les flux) pouvait s'expliquer entre autres par le manque d'infrastructures (plus particulièrement de parcs à conteneurs), par l'importance de la collecte informelle et

par les faiblesses des systèmes régionaux de contrôle.

Enfin, le Conseil a exprimé de nombreuses considérations particulières, notamment, sur les thématiques suivantes : la responsabilité élargie des producteurs, les nouvelles filières de valorisation (exemple : la biométhanisation), les impacts environnementaux des modes de vie, les actions à mener dans le secteur de la construction.



Biométhanisation (Février 2019)

L'opportunité d'implanter une centrale de biométhanisation sur le territoire de la Région bruxelloise est étudiée depuis plusieurs années.

La stratégie mixte telle que développée actuellement par la Région bruxelloise, qui consiste en un développement parallèle d'une collecte et d'un traitement centralisé des biodéchets d'une part et de mesures ambitionnant la prévention de la production de biodéchets et la multiplication d'initiatives décentralisées d'autre part, est soutenue par le Conseil. Il suggérerait d'ailleurs d'examiner les possibilités offertes par les micro-installations de biométhanisation.

Prenant acte que trois scénarii d'implantation d'une centrale de biométhanisation étaient envisagés, le Conseil estimait que l'examen d'un scénario « Business as Usual » aurait été intéressant dans le cadre des études relatives à cette thématique.

Le Conseil a ensuite formulé plusieurs considérations relatives à l'Emploi. Il soulignait que l'intensité en emplois des unités de traitement de biodéchets sera faible car dans ce secteur, l'activité « collecte » restera toujours la plus intensive en emplois. En revanche, le choix du type d'installation (compostage ou biométhanisation) aura un impact sur le profil des travailleurs qui y seront employés. Il a dès lors insisté sur la nécessaire adéquation entre les profils de travailleurs recherchés avec la réalité du vivier de chercheurs d'emploi bruxellois et suggéré, le cas échéant, l'organisation de formations afin de permettre aux chercheurs d'emploi bruxellois de postuler à ces futurs postes. Enfin, le traitement des biodéchets induisant toujours une étape de séparation mécanique entre fraction organique et inorganique, le Conseil a demandé de veiller à la qualité des conditions de travail des personnes à qui incombera cette tâche.

Constatant que l'espace foncier nécessaire au déploiement d'une ou plusieurs installation(s) de traitement de biodéchets sera important, le Conseil a plaidé pour que le choix qui sera posé en cette matière le soit avec sérieux,

circonspection et en veillant à la bonne coordination entre toutes les administrations ayant potentiellement des espaces fonciers à proposer. Ceci eu égard au fait que la demande d'espaces fonciers dans la Région bruxelloise est extrêmement forte.

Enfin, le Conseil s'est interrogé, d'une part, quant aux raisons ayant conduit à ne pas inclure un partenariat public privé dans la réflexion relative aux possibilités de montages juridico-financiers et, d'autre part, quant à la cohérence avec la contribution bruxelloise au Plan National Energie Climat 2030, et plus particulièrement avec la mesure qui prévoit de « *travailler avec les acteurs du secteur, le Fédéral et les Régions limitrophes pour élaborer d'ici 2030 un plan d'action visant au démantèlement phasé du réseau de distribution du gaz naturel à l'horizon 2050* ».



Sortie des moteurs thermiques (Février 2019)

Des efforts de concertation, salués par le Conseil, sont fournis dans le cadre de cette décision d'initier une sortie des moteurs thermiques. Les organisations membres du Conseil ont d'ailleurs exprimé le souhait de pouvoir y participer en leur nom propre. Estimant urgent d'agir au regard du calendrier envisagé, le Conseil a insisté pour que les résultats des études et des consultations organisées constituent la base de réflexion permettant d'initier des actions concrètes.

Sans contester la probabilité élevée d'impacts positifs de la sortie des moteurs thermiques en matière de santé publique et de qualité de l'air, le Conseil a néanmoins exprimé plusieurs craintes quant aux impacts socio-économiques de cette sortie. Celles-ci concernaient en premier lieu les incertitudes quant au calendrier de la sortie des moteurs thermiques et à la portée de l'interdiction. Il insistait dès lors pour la mise en place de toutes les conditions permettant une prévisibilité en cette matière.

Le Conseil a ensuite exprimé de réels doutes quant à la possibilité de répondre à l'augmentation de la consommation d'électricité qui résultera logiquement d'une électrification significative du parc de véhicules bruxellois. À cet égard, il soulignait la nécessaire adaptation du réseau électrique. En outre, le Conseil a attiré l'attention sur le fait qu'une augmentation significative de la consommation d'électricité induirait davantage de difficultés pour atteindre les objectifs régionaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique et plus particulièrement en ce qui concerne la part de consommation d'énergie produite à partir de sources renouvelables.

Une attention devant être accordée aux publics plus fragilisés, le Conseil demandait de veiller à ce que les investissements publics importants à consentir bénéficient également aux Bruxellois n'ayant, actuellement, pas accès à la mobilité motorisée individuelle, notamment en raison de leurs revenus.

Afin que cette sortie de la motorisation thermique induise un véritable changement de la mobilité en Région de Bruxelles-Capitale, le Conseil a insisté sur l'importance et la priorité à accorder au développement de l'offre en transports en commun qui, outre une réponse aux problèmes de congestion, répond également aux défis environnementaux et sociaux de notre Région. Il a en outre souligné le rôle joué par les mesures d'aménagement du territoire afin de diminuer le besoin de déplacements.

Le Conseil a aussi insisté sur l'impérative cohérence à assurer entre les mesures déterminées et les politiques de mobilité/aménagement du territoire/environnement/énergétique menées par l'autorité fédérale et les deux autres Régions, mais également avec les autres actions régionales.

Enfin, le Conseil a émis plusieurs considérations particulières soulignant :

- Le fait que l'exclusion d'une technologie en particulier peut être contre-productive si les évolutions scientifiques et techniques induisent qu'un procédé exclu aujourd'hui s'avère, dans le futur, plus performant ;
- la nécessité d'évaluer les émissions des véhicules électriques de manière globale ;
- La nécessité de prévoir un accompagnement ou des régimes dérogatoires dans le cadre de la transformation du parc automobile notamment afin de permettre aux entreprises pour lesquelles le véhicule est un outil de travail de pouvoir continuer à circuler. Ceci tout en insistant pour que l'octroi d'éventuelles dérogations ne permette pas la circulation de véhicules fortement polluants ;
- Le fait qu'une électrification significative du parc de véhicules peut constituer une opportunité dans la mesure où des véhicules électriques branchés au réseau peuvent être une source de stabilisation de la consommation d'électricité en permettant le stockage d'électricité ;
- Le possible impact d'une électrification du parc automobile sur l'offre de stationnement si, pour permettre la recharge de toutes les catégories de véhicules électriques, le dimensionnement standard des emplacements devait être revu à la hausse.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter ces avis dans leur intégralité sur le site du Conseil économique et social www.ces.brussels, onglet « Avis/Contributions ».

Les Avis du Conseil

Émis entre le 20 décembre 2018 et le 21 février 2019

Il vous est possible de consulter ces avis dans leur intégralité sur notre site Internet :

www.ces.brussels

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE-ENVIRONNEMENT

A-2019-020-CES

Projet de plan d'aménagement directeur (PAD) « Anciennes casernes d'Ixelles ». 21 février 2019

A-2019-021-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique. 21 février 2019

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME

A-2019-009-CES

Avant-projet d'ordonnance relative au « Contrat école ». 17 janvier 2019

BIEN-ÊTRE ANIMAL

A-2019-008-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de l'arrêté royal du 29 mai 2013 concernant la protection des animaux d'expérience. 17 janvier 2019

ÉCONOMIE

A-2018-091-CES

Avis d'initiative relatif au Plan Industriel bruxellois. 20 décembre 2018

A-2019-018-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au dispositif d'emploi d'insertion en économie sociale. 21 février 2019

A-2019-019-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au mandat et au financement des entreprises sociales agréées en vertu de l'ordonnance relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales. 21 février 2019

EMPLOI

A-2019-004-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers, en ce qui concerne l'autorisation de travail pour les activités soumises au rythme des saisons, menées dans le cadre d'un transfert intra-groupe, de chercheur, de stagiaire, de volontaire ou dans le cadre de la carte bleue européenne. 17 janvier 2019

A-2019-005-CES

Accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant exécution à l'accord de coopération du 2 février 2018 entre l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone portant sur la coordination des politiques d'octroi d'autorisations de travail et d'octroi du permis de séjour, ainsi que les normes relatives à l'emploi et au séjour des travailleurs étrangers. 17 janvier 2019

A-2019-006-CES

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone relatif à la coordination en matière de surveillance et de respect des législations régionales concernant le travail. 17 janvier 2019

A-2019-007-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'emploi d'insertion visé à l'article 60, § 7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale. 17 janvier 2019

ÉNERGIE

A-2018-092-CES

Avis d'initiative relatif à la contribution bruxelloise au plan énergie climat 2030. 20 décembre 2018

A-2018-093-CES

Avis d'initiative relatif au projet de stratégie de réduction de l'impact environnemental du bâti existant en Région de Bruxelles-Capitale aux horizons 2030-2050. 20 décembre 2018

ENVIRONNEMENT

A-2018-094-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant des mesures d'exécution sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs. 20 décembre 2018

A-2018-095-CES

Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau. 20 décembre 2018

A-2019-001-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les conditions d'exploitation relatives aux salles de spectacles, complexes cinématographiques, théâtres, opéras, music halls, salles de fêtes, discothèques et salles de concerts. 17 janvier 2019

A-2019-002-CES

Projet d'ordonnance modifiant le Code du 25 mars 1999 de l'inspection, la prévention, la constatation et la répression des infractions en matière d'environnement et de la responsabilité environnementale. 17 janvier 2019

A-2019-011-CES

Avis d'initiative relatif à la note de principe concernant la sortie du diesel et de l'essence. 21 février 2019

A-2019-012-CES

Etude relative à l'implantation d'une unité de biométhanisation en Région de Bruxelles-Capitale. 21 février 2019

A-2019-013-CES

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion de déchets d'emballages. 21 février 2019

A-2019-015-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant la composition du dossier de déclaration et de demande de certificat et de permis d'environnement. 21 février 2019

A-2019-016-CES

Mémoire méthodologie tarifaire « eau ». 21 février 2019

A-2019-017-CES

Projet de rapport final de la CiRÉDé. 21 février 2019

ENVIRONNEMENT/ÉNERGIE

A-2019-003-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant les conditions générales d'exploitation applicables aux installations de cogénération. 17 janvier 2019

A-2019-014-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 2 mai 2013 portant le code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie en vue de la transposition de la directive (UE) 2018/410. 21 février 2019

EUROPE/INTERNATIONAL

A-2018-098-CES

Avant-projet d'ordonnance portant adaptation des législations dans les domaines de l'Economie, de l'Emploi, du Tourisme, et de l'Agriculture au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). 20 décembre 2018

A-2018-099-CES

Arrangement entre le Royaume de Belgique et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord concernant le statut du personnel temporaire engagé par et mis en fonction dans un organisme OTAN situé sur le territoire du Royaume de Belgique. 20 décembre 2018

A-2019-022-CES

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole sur les privilèges et immunités de la juridiction unifiée du brevet, fait à Bruxelles le 29 juin 2016. 21 février 2019

A-2019-023-CES

Avant-projet d'ordonnance transposant la Directive 2017/1852/UE du Conseil du 10 octobre 2017 concernant les mécanismes de règlement des différends fiscaux dans l'Union européenne. 21 février 2019

A-2019-024-CES

Avant-Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de partenariat global et renforcé entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, signé à Bruxelles le 24 novembre 2017 et à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018. 21 février 2019

A-2019-025-CES

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord portant création de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, ainsi que le rapport, faits à Beijing le 29 juin 2015. 21 février 2019

A-2019-026-CES

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention et au Protocole - (1) Canada, (2) Moldavie et (3) Ouganda. 21 février 2019

MOBILITÉ

A-2018-097-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur. 20 décembre 2018

POUVOIRS PUBLICS

A-2018-096-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social. 20 décembre 2018

SOCIAL

A-2019-010-CES

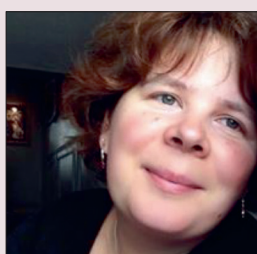
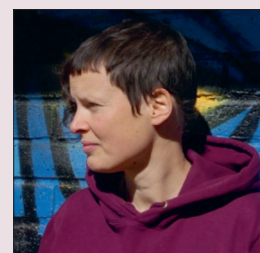
Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 mai 2009 relatifs aux plan et label de diversité. 24 janvier 2019, entériné par l'Assemblée plénière du 21 février 2019

Interview de Mesdames Irène Zeilinger, Patricia Mélotte et Laurence Rosier

Le sexisme dans l'espace public

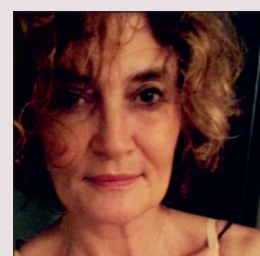
Irène Zeilinger est sociologue, fondatrice et directrice de Garance ASBL.

Depuis 25 ans, elle travaille dans la prévention des violences basées sur le genre, entre autres en tant que formatrice d'autodéfense féministe. Elle est l'auteure de « Non c'est non. Petit manuel d'autodéfense à l'usage de toutes les femmes qui en ont marre de se faire emmerder sans rien dire. »



Patricia Mélotte est docteure en psychologie sociale et interculturelle. Durant sa thèse, elle s'est intéressée aux interactions sexistes et aux facteurs favorisant ou empêchant la réaction d'une femme victime de propos sexistes. Elle est actuellement coordinatrice d'un projet de lutte contre le sexisme et le harcèlement et cheffe de projet du plan diversité de l'Université libre de Bruxelles (ULB).

Laurence Rosier est docteure en philosophie et lettres et professeure ordinaire à l'ULB. L'un de ses terrains privilégiés est la violence verbale, thème de son ouvrage « De l'insulte...aux femmes ». Elle a également été la commissaire de l'exposition « Salope et autres noms d'oiselles », qui est un outil de sensibilisation pédagogique au sexisme.



Le Conseil : « Sexisme », « Propos sexistes », « Harcèlement sexiste »... Pourriez-vous définir ces termes qui se sont récemment imposés sur le devant de la scène médiatique ?

Laurence Rosier : Le sexisme en tant que tel a été élaboré dans les années 50-60 et est lié au combat et à l'émancipation des femmes. Le terme « harcèlement » provient, lui, des années 70. Les pratiques, quant à elles, existaient bien avant.

Irène Zeilinger : Le terme « Harcèlement sexiste » provient du milieu des années 70, au moment où des juristes américaines ont fait du lobbying pour intégrer dans la législation sociale le phénomène

de harcèlement sexiste comme une forme de discrimination. Lorsque l'on parle de « Harcèlement de rue », on applique en réalité un terme de la législation du travail à l'espace public. Ceci explique les problèmes qui surviennent par la suite car on ne peut pas comparer les deux situations. Lorsque l'on parle de « sexisme », cela ne concerne pas seulement les stéréotypes et les clichés que nous avons individuellement en tête mais également un phénomène qui traverse tous les domaines et toutes les couches de la société : famille, politique, culture, etc.

Le Conseil : Quelle est la situation actuelle en Belgique ?

Irène Zeilinger : Nous vivons dans un pays sexiste. Pas plus sexiste

que nos voisins, mais cela reste une réalité. Il suffit de regarder le monde politique : même si de plus en plus de femmes deviennent Ministres, il y en a très peu qui ont bénéficié d'une visibilité aux dernières élections communales. Sans parler des inégalités salariales.

Laurence Rosier : Même constat dans les universités : plus on monte dans les échelons, moins il y a de femmes. Les stéréotypes et les raisonnements persistent.

Patricia Mélotte : Le sexisme recule dans la « visibilité », c'est-à-dire qu'il n'est plus acceptable actuellement de dire que l'on est contre l'égalité hommes-femmes. Dans les faits, le sexisme est encore bien présent.

Irène Zeilinger : Certes, des lois ont été mises en place pour protéger les personnes contre les discriminations mais le problème d'une loi est qu'il faut attendre de pouvoir déclarer un problème pour pouvoir bénéficier de cette protection. De plus, cela renvoie à la responsabilité de chacun qui, en tant que victime, doit se bouger et effectuer les démarches. Dans les chiffres, nous pouvons d'ailleurs observer que les victimes ont rarement recours à ces lois car elles ne les considèrent pas comme « utilisables ». Si pour chaque propos sexiste reçu, une femme devait se présenter à la police et faire une déclaration pendant 2 heures, elle ne ferait plus que cela de ses journées. De plus, il ne faut pas oublier que recourir à la Justice ne se fait pas sans frais.

Le Conseil : Quelles sont les différentes formes que peut prendre le sexisme au sein de l'espace public ?

Irène Zeilinger : Le sexisme peut prendre la forme de comportements verbaux, de comportements corporels, de compliments intrusifs, d'étiquettes que l'on colle sur le dos des gens sans leur accord, de conversations imposées où les gens partent du principe que l'on est disposée à converser simplement parce que l'on se trouve dans l'espace public, ce qui n'est pas vrai. Il peut également prendre la forme de poursuites, d'attouchements ou de regards insistants qui font que certaines femmes décident de ne plus lever les yeux quand elles circulent dans l'espace public. Au niveau symbolique, l'organisation des lieux peut aussi renvoyer à une impression que notre présence n'est pas prévue dans l'espace : absence de toilettes publiques, toilettes payantes, etc. Nous pourrions aussi évoquer les publicités sexistes ou les monuments statuaires qui représentent rarement une femme habillée que l'on célèbre pour ses actes ou sa pensée.

Le Conseil : Selon vous, les hommes et les femmes appréhendent l'espace public différemment. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Irène Zeilinger : Il y a trois facteurs qui peuvent expliquer cette différence d'investissement de l'espace public : la sécurité, les inégalités économiques et les inégalités dans les tâches du quotidien. Si l'on s'intéresse à la mobilité, par exemple, les hommes vont plus loin et atteignent directement leur destination, tandis que les femmes devront effectuer plusieurs arrêts avant de l'atteindre (école, courses, médecin, etc.).

« On sous-estime énormément l'efficacité d'un simple et ferme « Non ! » »

Le Conseil : Au travers de l'ASBL Garance, quelles ressources mettez-vous à disposition des victimes de harcèlement ou de propos sexistes ?

Irène Zeilinger : Garance est plutôt un service de prévention qu'un service d'aide aux victimes, c'est-à-dire qu'on ne se focalise pas sur les solutions que l'on peut apporter aux victimes mais bien aux femmes, qu'elles aient vécu des violences auparavant, ou pas. Ce que nous proposons ce sont des stratégies de prévention et de protection « sur mesure », des formations à l'auto-défense ou encore une aide à la prise de conscience de toutes les ressources dont on dispose pour prendre notre sécurité en main.

Le Conseil : Quelles seraient les bonnes réactions à avoir face au sexisme ou au harcèlement de rue ?

Patricia Mélotte : Il n'y a pas de bonnes réactions. Ce qui compte, c'est que chaque femme parvienne à

trouver une réaction qui lui convient et qui lui permet de se sentir protégée. La confiance en soi et la confiance en leurs possibilités de réaction sont cependant des éléments-clés face à ce genre de situations. Il n'est pas non plus indispensable d'avoir une réaction violente. On sous-estime énormément l'efficacité d'un simple et ferme « Non ! ».

Le Conseil : La sensibilisation au sexisme doit-elle commencer dans les écoles ?

Laurence Rosier : Le problème, c'est que l'éducation ne reçoit pas assez d'argent pour pouvoir développer des projets-pilotes. Il faudrait d'abord changer les structures. Il y a une demande réelle, oui, mais bien souvent les politiques ne sont pas harmonisées. L'école est le reflet de la société, il faut donc en premier lieu que cette dernière change. Et il ne faudrait pas non plus que la sensibilisation au sexisme devienne le « gadget-genre » de l'éducation, c'est-à-dire un outil rapidement mis en place pour la conformité. Je crois que les professeurs font ce qu'ils peuvent et qu'ils sont plutôt progressistes mais les conditions de travail sont telles que ce n'est pas évident. Le recours à l'éducation de la citoyenneté pourrait être une manière d'aborder les questions de genre, de sexualité.

Le Conseil : Quelles sont les actions qu'il conviendrait d'entreprendre pour obtenir un meilleur partage de l'espace public ?

Irène Zeilinger : Les activités ponctuelles et cloisonnées n'auront jamais beaucoup d'impact. Si l'on souhaite faire avancer les choses, il faut d'abord proposer une action large et harmonisée, et ensuite donner les moyens aux gens de mener cette action.

Interview de Madame **Émilie van Haute**

Quelle place pour les communes dans la gestion des enjeux bruxellois ?



Émilie van Haute est présidente du Département de science politique à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Ses recherches, menées au Centre d'étude de la vie politique (Cevipol), portent sur les partis politiques, la participation et la représentation politiques, et les institutions politiques comparées. Elle est également présidente de l'Association belge francophone de science politique (ABSP).

Le Conseil : Bruxelles a la particularité d'être organisée autour d'un pôle Région-Communautés et d'un pôle communal. Quels sont les avantages et les inconvénients de cette organisation de la gouvernance ?

Émilie van Haute : Sur base des réponses obtenues de la part des acteurs politiques, l'avantage principal de cette organisation est qu'elle est le résultat d'un compromis et qu'elle mène à une pacification qui permet à Bruxelles de pouvoir fonctionner. En termes d'inconvénients, c'est la complexité à mener des actions qui est ressortie des entretiens puisque cette organisation implique qu'il y a énormément d'interlocuteurs autour de la table.

Cette complexité est également fortement ressentie du côté des citoyens qui ont par conséquent une faible connaissance politique et institutionnelle et des difficultés à identifier les acteurs politiques responsables, ce qui devient problématique lors des élections.

Le Conseil : En collaboration avec Monsieur Kris Deschouwer, vous avez réalisé, il y a peu, un rapport sur la façon dont la gouvernance à Bruxelles était perçue par différents acteurs (élus, citoyens, entreprises, etc.). Comment ce projet est-il né ?

Émilie van Haute : Au départ, c'est nous qui avons proposé au Gouvernement bruxellois de réaliser ce rapport, suite à la volonté explicite des politiques de réduire de 30% le nombre de mandataires communaux. C'était un objectif annoncé pour la législature. Nous y avons vu une opportunité, une ouverture à la discussion autour de la gouvernance à Bruxelles. Nous sommes partis de cette piste et nous avons proposé au Gouvernement d'analyser les conséquences et les faisabilités politiques et juridiques de différents scénarii déjà discutés. Pour cela, nous avons effectué une enquête auprès d'un panel de citoyens et mené des entretiens avec différents acteurs du monde politique.

Le Conseil : Quelles sont les grandes conclusions qui ont été tirées de ce rapport ?

Émilie van Haute : Nous avons pu constater qu'il y a une marge de manœuvre dans l'organisation de la gouvernance à Bruxelles mais que celle-ci est limitée. Nous avons essayé de trouver un point de rencontre entre ce qui était souhaité par les citoyens et les acteurs politiques et ce qui était faisable d'un point de vue politique et juridique, pour ensuite proposer des pistes, différents scénarii prenant en compte ces deux contraintes. Nous avons également constaté une forte convergence entre les constats faits par les citoyens et ceux faits par les politiques à propos de l'organisation

de la gouvernance à Bruxelles. Néanmoins, cette convergence est moindre quand il s'agit d'aborder les solutions, que ce soit entre citoyens et acteurs politiques ou entre acteurs politiques. Du côté citoyen, sous réserve de certaines divergences entre Bruxellois dues à plusieurs facteurs (âge, origine, ancienneté à Bruxelles, etc.), on observe une volonté de centralisation des infrastructures au niveau régional ou communautaire et de décentralisation de tous les services de proximité. Cette volonté va de pair avec un mouvement de balancier naturel vers la Région et l'impossibilité de supprimer totalement le niveau communal. L'idée serait donc de faire du niveau communal une sorte d'« exécutant » du niveau régional avec un certain nombre de transferts de compétences vers la Région, de sorte que les communes puissent réellement jouer ce rôle de proximité. Dans cette optique, la réduction des mandataires communaux est tout à fait envisageable et aurait, au final, peu d'impact sur les rapports de force.

Le Conseil : Quel a été l'impact des dernières élections communales sur ces constats ?

Émilie van Haute : Dans le champ politique, nous avons pu observer que la question est devenue moins tabou. Ces élections ont aussi démontré une nouvelle fois que le système des listes bilingues et équilibrées (hommes/femmes) fonctionne bien, ce qui

minimise encore l'impact qu'aurait la diminution de mandataires communaux. Beaucoup de politiques, dont des bourgmestres, se sont emparés du rapport une fois celui-ci publié, ce qui démontre que les dernières élections ont, dans tous les cas, apporté une ouverture d'esprit et laissé place à la possibilité de discuter de la question.

« La réduction des mandataires communaux est tout à fait envisageable et aurait, au final, peu d'impact sur les rapports de force »

Le Conseil : Des citoyens et des entreprises bruxelloises et non bruxelloises émettent le souhait de modifier le fonctionnement actuel de la gouvernance à Bruxelles. Pouvez-vous nous en dire plus ? Comment l'expliquez-vous ?

Émilie van Haute : La question de la gouvernance à Bruxelles et de la fusion des communes n'est pas récente puisqu'on en parle depuis la fusion des communes dans les années 70. Actuellement, la remise à l'agenda de cette question est notamment à mettre sur le compte de l'affirmation du fait régional mais aussi de la Sixième Réforme de l'État qui a largement renforcé le niveau régional en lui octroyant de nouveaux moyens et de nouvelles administrations. La question de l'articulation entre niveaux régional et communal s'est donc naturellement accrue. Le changement démographique à Bruxelles, en ce compris les nouveaux Bruxellois et les Bruxellois non belges qui amènent avec eux l'expérience d'autres villes et d'autres gouvernances, est également un facteur qui rouvre le débat.

Du côté des citoyens, ce souhait de modifier le fonctionnement de la gouvernance s'explique sans doute par la complexité du système et le

ressenti qui en découle. Les résultats de l'enquête ont également mis en évidence une critique non négligeable du cumul et des politiques disparates entre communes (parking, aides sociales, etc.).

Du côté des acteurs de services, on retrouvait également une forte critique de la dualité des autorités auxquelles ils doivent se référer, dualité qui entraîne des difficultés quotidiennes. Leurs préférences en matière d'alternatives sont cependant moins claires.

Le Conseil : Dans le cas d'une réorganisation du fonctionnement de la gouvernance à Bruxelles, quels sont les différents scénarii de réforme envisageables ?

Émilie van Haute : Le premier scénario qui a été analysé est celui de la fusion complète des communes et leur dissolution dans la Région, ce qui est impossible puisqu'on ne peut pas retirer le fait communal de la Constitution. On retrouve ensuite la possibilité de fusionner toutes les communes en une seule qui corresponde au final à la Région, ce

qui nécessiterait une intervention du fédéral. Nous avons également analysé le scénario de fusion de certaines communes et dé-fusion d'autres pour obtenir un fonctionnement « par quartiers » plus ou moins égaux, ce qui suscite des avis divergents du côté des politiques mais se rapproche davantage de la vision des citoyens. Quoi qu'il en soit, cela nécessiterait, dans un premier temps, une révision de la répartition des compétences, une révision des frontières communales et un éventuel démembrement des très grandes communes.

Le Conseil : Dans le cas d'une conservation de la gouvernance actuelle, y aurait-il une ville européenne dont Bruxelles pourrait s'inspirer pour faciliter sa gouvernance ?

Émilie van Haute : La plupart des villes telles que Paris, Berlin et Vienne sont organisées en deux niveaux (un niveau centralisé et des services de proximité), mais aucune d'elles ne pourrait réellement être comparée à Bruxelles qui se caractérise par une multiplication des exécutifs ayant un rôle décisionnel majeur.



Interview de Messieurs Frank Vander Sijpe et Frédéric Naedenoen

L'impact des nouvelles formes d'emploi sur le dialogue social



Frank Vander Sijpe est Directeur du département HR Research, le centre de compétences du groupe Securex. Les recherches de HR Research portent sur les thèmes et tendances des ressources humaines en Belgique, comme la motivation, le leadership, l'absentéisme, la rotation du personnel et les nouvelles formes d'emploi.



Frédéric Naedenoen est Maître de Conférences à la HEC Liège et Chercheur au Laboratoire d'Etudes sur les Nouvelles formes de Travail, l'Innovation et le Changement (LENTIC). Ses domaines d'expertise relèvent de la Gestion des Ressources Humaines et de la Gestion du Changement. Ses travaux actuels portent sur l'impact des nouvelles formes d'emploi sur la gestion des ressources humaines (Politique RH, Dialogue Social, etc.)

Le Conseil : Qu'entend-on par « nouvelles formes d'emploi » ?

Frank Vander Sijpe : Les « nouvelles formes d'emploi » font référence à toute forme d'emploi qui ne consiste pas en un contrat à durée indéterminée : les contrats temporaires, les intérimaires, les multi-jobs, les indépendants, les indépendants complémentaires, etc. Le groupe formé par toutes ces personnes est donc très large et hétérogène (profil, niveau d'enseignement, motivation, etc.) et devient difficile à observer et analyser avec toute la finesse requise. Il forme une sorte de « zone grise » de plus en plus large entre l'employé et l'indépendant classique. Les définitions et les outils actuels ne permettent plus d'avoir une vision suffisamment claire de leurs besoins, motivations, des risques qu'ils encourent ou qu'ils représentent pour les autres acteurs.

Frédéric Naedenoen : Il est cependant possible d'approcher cette réalité en se référant aux statistiques

mais également en procédant à une analyse « par dimensions ». Dans le cadre de notre premier « Focus Report » avec Securex, nous avons essayé d'aborder les différentes situations par rapport au degré d'autonomie qui est le principal critère qui permet de distinguer les relations de travail : est-ce que le statut offre une certaine autonomie ? Quel est le degré de liberté dans le contenu du travail ? Dans les conditions de travail ? Tous ces éléments permettent de qualifier l'autonomie et mettent en évidence des situations très contrastées entre elles. L'analyse par dimensions permet également d'identifier rapidement les risques encourus dans telle ou telle situation de travail.

Le Conseil : Quelle est la situation actuelle en Belgique et à Bruxelles ? Observe-t-on une différence entre Régions ?

Frédéric Naedenoen : Nous avons pu constater que le contexte diffère selon les Régions. Si vous prenez

l'exemple de la Flandre et de sa pénurie d'emplois, il est plus probable d'observer des personnes qui se tournent vers un travail d'indépendant et qui négocient leurs conditions de travail. À Bruxelles et en Wallonie, le taux de chômage est plus élevé et la main d'œuvre disponible plus importante, il est donc plus probable d'y observer des situations où le travailleur a moins de liberté de choix et de pouvoir de négociation par rapport au contenu et aux conditions de son travail.

Frank Vander Sijpe : Cela dépend aussi du profil du travailleur et du secteur. Dans le secteur des soins de santé, où la demande de main d'œuvre ne cesse de croître, le contrat à durée indéterminée est toujours fort présent. Concernant le profil, les personnes avec un faible niveau d'éducation et de revenu, qui ont donc besoin d'un travail, sont également celles qui seront davantage flexibles face aux différents types de contrats.

Le Conseil : Quels sont les facteurs explicatifs du phénomène ?

Frank Vander Sijpe : Les nouvelles formes d'emploi sont le résultat d'un environnement en pleine évolution, notamment technologique. La digitalisation engendre de nouvelles possibilités qui engendrent à leur tour de nouveaux besoins en matière de flexibilité. Plutôt que de nier cet environnement, il convient de s'adapter et d'apprendre à vivre avec lui.

Frédéric Naedenoen : Du point de vue du dialogue social, ce nouvel environnement a comme conséquence que les employeurs, mis en concurrence avec plus d'entreprises qu'auparavant, doivent être plus agiles et trouver un équilibre entre stabilité et flexibilité pour répondre aux nouvelles demandes. Le travailleur est, quant à lui, mis en concurrence avec d'autres travailleurs qui peuvent effectuer le même travail à l'autre bout du monde. Les attentes de ces deux acteurs ont considérablement évolué vers plus de flexibilité.

Frank Vander Sijpe : Au plus un milieu de travail est sécurisé, au moins il y a de mobilité car les gens s'installent. Moins il y a de risques et moins le travailleur fera l'effort de prendre la responsabilité de sa carrière et de ses connaissances. Le grand débat qui se posera dans les prochaines années, une fois les « Baby Boomers » (nés entre 1945 et 1965) partis du marché de l'emploi, sera de savoir si l'on souhaite créer un passif social comme cela a été le cas avant, ou bien si l'on préfère bâtir un partenariat entre indépendants et semi-indépendants et ainsi être assuré de toujours posséder les connaissances adéquates sur le marché.

Le Conseil : Quels sont les opportunités et les risques liés aux nouvelles formes d'emploi ?

Frank Vander Sijpe : Un des enjeux liés aux nouvelles formes d'emploi est la conciliation entre vie privée et vie professionnelle puisque la frontière entre les deux sera de moins en moins pertinente. C'est une simple conséquence de la digitalisation qu'il conviendra d'accepter, puis de gérer. Chacun est bien évidemment libre de choisir son rythme de travail et son hygiène de vie, sans pour autant nier la disparition de la frontière entre vie privée/vie professionnelle qui est déjà en train de s'opérer et qui sera bientôt un fait établi.

« Les nouvelles formes d'emploi deviendront la tendance en Belgique dès lors que les « Baby Boomers » auront quitté le marché de l'emploi »



Source : Frank Vander Sijpe

Le Conseil : Quels impacts ont les nouvelles formes d'emploi sur le dialogue social ?

Frédéric Naedenoen : Je pense qu'à l'heure actuelle, la structure du

dialogue social ne se prête pas à l'agilité des nouvelles formes d'emploi. Il y a pourtant moyen de modifier ce cadre pour mieux intégrer ces travailleurs autonomes. Cela a d'ailleurs été fait à l'époque pour les intérimaires, au travers de la Convention collective spécifique au secteur intérimaire. Il existe d'autres pistes, comme le fait d'aligner la protection sociale des indépendants et celle des salariés. En allant encore plus loin, il y a également la solution du revenu universel, pour peu qu'il puisse être appliqué à l'ensemble du territoire européen.

Frank Vander Sijpe : À mon sens, trois acteurs pourront potentiellement défendre les droits et les intérêts des travailleurs : soit les syndicats, soit des plateformes, qui joueraient en quelque sorte le rôle des anciennes guildes et corporations, soit le pouvoir législatif, qui serait alors en mesure de proposer des solutions communes à tous les travailleurs. Je pense également que nous devons créer quelque chose de nouveau, même si ce sera sans doute très long et complexe à mettre en œuvre mais ô combien nécessaire pour le futur marché de l'emploi. Quoi qu'il en soit, il faudra trancher pour éviter que la situation ne nous échappe.

Le Conseil : À quoi les partenaires sociaux doivent-ils se préparer ? De quelle manière ?

Frank Vander Sijpe : Dans un premier temps, ils doivent réaliser que les nouvelles formes d'emploi deviendront la tendance en Belgique et ce, dès 2025, au moment où les « Baby Boomers » auront quitté le marché de l'emploi. Les entreprises devront alors se demander s'il faut remplacer ces personnes ou pas, et si oui, avec quels types de contrats. Les syndicats devront, quant à eux, réfléchir à une façon d'intégrer ces nouveaux types de travailleurs pour éviter de se retrouver, à terme, exclus du dialogue social.

Brèves

View.brussels, le nouvel Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la Formation

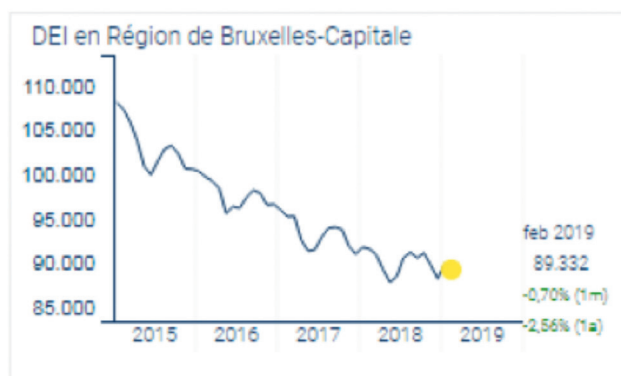
Au travers d'une conférence de presse tenue en janvier dernier, Actiris et Bruxelles Formation ont officiellement présenté « view.brussels », le nouvel Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la Formation dont la mission est d'analyser de manière conjointe l'emploi et la formation afin de permettre un meilleur croisement entre offre et besoin.



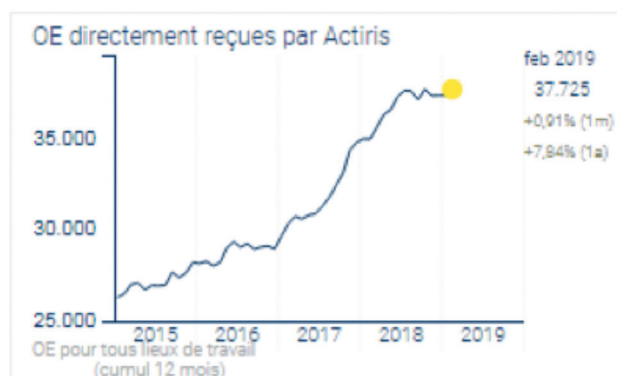
Ce nouvel Observatoire a été activé en réponse au Plan Formation 2020 qui s'inscrit lui-même dans les objectifs de la Stratégie « Go4Brussels2025 ». Ses principales missions consistent à comprendre et analyser le marché du travail bruxellois, anticiper les besoins, mesurer l'impact de la politique bruxelloise de l'emploi et de formation, éclairer les décideurs politiques ainsi que les acteurs de la politique bruxelloise de l'emploi et de la formation et formuler des recommandations.

View.brussels possède également son propre portail, « ViewStat », reprenant les principales statistiques sur le chômage en Région de Bruxelles-Capitale ainsi que toutes les offres d'emploi reçues par Actiris.

Demande d'emploi



Offre d'emploi



Le portail « ViewStat »
Source : ViewStat – Actiris

Pour découvrir ViewStat, rendez-vous sur : <https://viewstat.actiris.brussels>

Changement de présidence au SERV

Début d'année, Caroline Copers (ABVV) a pris la présidence du Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen (SERV). Le SERV constitue le pendant du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale pour la Région flamande.

Fête de l'Iris 2019

Le dimanche 05 mai, le Conseil économique et social participera pour la première fois à la Fête de l'Iris en présence d'autres Organismes d'Intérêts Publics (OIP) bruxellois, habituellement réunis au sein du « Public Village ». Sous le thème de l'« anniversaire », le Conseil, qui fête ses 25 ans cette année, aura ainsi l'opportunité de faire découvrir au public ses missions et ses activités au travers de différents jeux et défis conçus pour tous les âges.

L'édition 2019 de la Fête de l'Iris promet une belle programmation puisqu'elle célébrera les 30 ans de la Région bruxelloise, mais également les 150 ans du tram bruxellois. À cette occasion, les activités prévues tout au long des 5 journées de festivités seront consacrées à ces deux thématiques.

Au programme : jeux en plein air, démonstrations, spectacles, food trucks, concerts gratuits, activités sportives... et d'autres encore à découvrir le jour J.

Plus d'informations sur les réseaux sociaux et le site de l'évènement, ou sur les pages de visit.brussels et talent.brussels.



Publications

2^{ème} Monitoring des projets de logements publics

En février dernier, perspective.brussels a annoncé la publication du 2^{ème} Monitoring des projets de logements publics, conçu et réalisé par le Référent bruxellois du Logement dont la mission est de suivre les projets de logements publics à Bruxelles et d'en faire un tableau de bord.

Cette deuxième édition du Monitoring actualise l'état des lieux chiffrés présenté en février 2018 au sein du 1^{er} Monitoring et offre, en outre, un premier essai de spatialisation des projets de logements publics sur Bruxelles.

Le 2^{ème} Monitoring des projets de logements publics est consultable sur le site de perspective.brussels, rubrique « Actualités » : <http://perspective.brussels/fr/actualites/2eme-monitoring-des-projets-de-logements-publics>

Publications

Plan Formation 2020 – Bilan 2014-2017

Fin 2018, Bruxelles Formation a réalisé un premier bilan relatif aux réalisations 2014-2017 du Plan Formation 2020, sur base de données qualitatives et quantitatives transmises par les partenaires du Plan. Le Plan Formation 2020 ayant été activé en décembre 2016, il s'agit d'un premier état des lieux à mi-parcours qui sera renouvelé en 2019 et en 2020.

Inscrit dans le cadre de la Stratégie « Go4Brussels2025 », le Plan Formation 2020 est un plan pluriannuel et intégré, initié par les Gouvernements régional et francophone bruxellois, destiné à améliorer la qualité et la quantité des formations pour les chercheurs d'emploi à Bruxelles.



Étude : « L'insertion professionnelle des sortants des formations en lien avec des fonctions critiques »

View.brussels, le nouvel Observatoire de l'Emploi et de la Formation à Bruxelles, a publié une étude sur l'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi ayant suivi une formation en lien avec une fonction critique sur Bruxelles. La Région bruxelloise présente en effet le paradoxe de posséder un taux de chômage élevé et des difficultés à recruter au sein de certains secteurs, qualifiés par conséquent de « critiques », tels que l'Informatique, les Soins de santé ou la Construction.

Réalisée en collaboration avec le Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation, l'étude produit une triple analyse de l'insertion professionnelle (globale, selon le profil des sortants et analyse du taux de sortie vers l'emploi selon les domaines de formation) et vise une meilleure appréhension de cette dernière, sur base de trois indicateurs : taux de sortie vers l'emploi, durabilité dans l'emploi et délai d'entrée.

Parmi les conclusions de l'étude, il apparaît que l'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi est effectivement plus élevée chez les personnes ayant suivi une formation en lien avec une fonction critique mais que la qualification initiale reste cependant déterminante.

L'étude est disponible en intégralité sur le site de view.brussels, rubrique « Publications et Études ».



Le Magazine du Conseil

Avril 2019 - n°28

Publication périodique du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

CESRBC

Boulevard Bischoffsheim, 26
1000 Bruxelles
02/205 68 68
02/502 39 54
cesr@ces.brussels

Editeur responsable :
Caroline Vinckenbosch

Mise en page et impression :
IPM printing sa - Ganshoren

Illustrations :

Couverture : Shutterstock
Actualités : ADT-ATO Reporters
Dossier : pp.5&7 : SPRB Coordination Régionale - Cellule Stratégie 2025, p.10 : Shutterstock
Focus : p.14 : Shutterstock
Débats du Conseil : p23 : Joint Research Group DEGO (ULB & VUB), p.25 : Frank Vander Sijpe
Brèves : p.26 : ViewStat – Actiris, p.27 : fetedeliris. brussels
Publications : p.28 : Shutterstock

Comité de rédaction :

Actualités : Alexis Gérard, Stéphanie Polet et Coralie Waeyenbergh
Dossier : Alexis Gérard et Coralie Waeyenbergh
Focus : Charlie Verthé et Coralie Waeyenbergh
Les Avis du Conseil, brèves et publications : Coralie Waeyenbergh
Traduction : Rik Duynslager et Eric Vanderheyden

Remerciements :

Irène Zeilinger, Patricia Mélotte, Laurence Rosier, Émilie van Haute, Frank Vander Sijpe et Frédéric Naedenoen pour les interviews accordées.

